



www.veytaux.ch
greffe@veytaux.ch
Tél. 021 966 05 55

Le Veytausien

Journal d'informations de la Commune de Veytaux

Edition N° 22/ Septembre 2022

BILLET DE LA SYNDIQUE

L'été fut certes chaud, mais il fut aussi beau... j'espère que vous avez pu prendre un temps de repos, que vous avez pu par exemple profiter de la magnifique exposition d'Isabelle Thiltgès, vous promener sur nos hauteurs ou profiter des moments de convivialité proposés, entre autres par Pro Veytaux.

À l'heure de la rentrée, ce sont des dossiers importants qui attendent votre Municipalité. Les finitions et les extérieurs du bâtiment multi-générationnel vont bon train et l'arrivée des premiers occupants des appartements et de la crèche (dans un appartement pour quelques mois) est imminente et nous annonçons l'inauguration pour le 29 octobre 2022, cela nous réjouit !

Alors oui, l'ambiance et l'environnement sont anxio-gènes, on ne sait plus ce qu'il faut croire ou craindre pour l'hiver prochain, je pense qu'il

faut rester attentif, mais ne pas céder à ces propos, car il ne faudrait en aucun cas, lorsque des mesures concrètes seront prises, que nous les banalisons puisque notre esprit se sera habitué aux alertes.

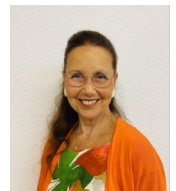
Pour ma part, j'ai envie de faire confiance à nos autorités, les nouvelles habitudes qui devront être nôtres ne seront certainement pas toujours évidentes, mais je sais que nous vivons dans une région exceptionnelle, je sais que la sérénité de notre environnement sera toujours présente et saura nous ressourcer. Il reste à espérer que les désagréments des augmentations des coûts énergétiques ne seront que passagers.

Et si nous ressortions les aiguilles à tricoter, une petite couche de laine en plus, même à l'intérieur, n'est pas un tabou. Pour ma part, je n'ai jamais rangé les miennes.

Enfin, je profite de ces lignes pour féliciter M. Guillaume Bonvin qui a terminé brillamment son apprentissage d'agent d'exploitation, et souhaiter la bienvenue à M. Martial Groux, paysagiste au sein de notre service de voirie et M. Matteo Sturzenegger, apprenti agent d'exploitation.

Bel automne à chacune et chacun.

Christine Chevalley,
Syndique



CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Dans sa séance du 12 septembre dernier, le Conseil communal de Veytaux a :

- Pris connaissance du préavis n° 11/2022 relatif au règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUP 6V Sàrl de Veytaux;
- Pris connaissance du préavis n° 12/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
- Pris connaissance du préavis n° 13/2022 relatif à la modification du règlement de la taxe inter-

communale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires;

- Pris connaissance du préavis n° 11/2022 relatif au projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et à son règlement.

La prochaine séance aura lieu le lundi 31 octobre 2022, à 20h00.

Les personnes intéressées à suivre les débats sont les bienvenues.



**TRAVAUX THEY-
BONIVARD**

La réfection du trottoir de la rue Bonivard interviendra du 12 au 26 septembre 2022.

La pose du revêtement bitumineux se fera du 26 septembre et jusqu'à la mi-octobre (en deux phases).

Les riverains ont reçu les informations concernant ces travaux, qui se trouvent également sur notre site internet.

BATIMENT MULTI-GENERATIONNEL

La Municipalité est heureuse et fière de vous annoncer que le chantier du bâtiment multi-générationnel arrive gentiment à son terme. La location des logements pourra intervenir dès le 1er novembre 2022, le déménagement de l'APEMS se fera durant les vacances automnales et l'ouverture de la crèche TotUP sera pour le début de l'année 2023. Ce bâtiment, rêvé depuis longtemps, apportera à la Commune, comme promis, de la diversité, de l'échange entre générations, des activités et des animations pour l'entier des habitants de notre Commune, afin de garantir des moments de partage.



La mise en location et la gérance des 12 logements, situés dans ce nouveau bâtiment, a été confiée à la Régie Eric Glauser SA. Cette agence régionale située à La Tour-de-Peilz se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations relatives aux logements à louer au 021 / 977.22.00 ou par mail à contact@regieglaiser.ch.

Un site internet exclusivement dédié à ces appartements sera prochainement mis en ligne www.veytaux-location.ch.

Détails des appartements mis en location :

- 9 appartements de 2 pièces : loyers bruts compris entre CHF 1'150.- et 1'480.-
- 3 appartements de 3 pièces : loyers bruts compris entre CHF 1'180.- et 1'950.-

La Municipalité a le plaisir de vous convier à l'inauguration du bâtiment, comprenant une visite des locaux et de deux appartements-témoins, qui aura lieu le **samedi 29 octobre 2022 de 10h00 à 13h00** et sera suivie d'un verre de l'amitié.

Comme vous le savez, ce bâtiment comporte une salle commune, mise à disposition de la population. À cet égard, notre Syndique, Mme Christine Chevalley, a le plaisir de convier toute personne intéressée à un café-goûter de bienvenue le **mercredi 9 novembre 2022, de 15h00 à 17h00**, qui permettra de discuter et d'organiser les futures activités. Préparez votre liste de souhaits d'activités créatrices, sportives ou de partage, et rejoignez-nous !

FUSION MONTREUX-VEYTAUX

Le café participatif du 16 juin dernier à Veytaux a réuni environ 25 personnes. En parallèle, une même rencontre a eu lieu à Montreux, qui a connu moins de fréquentation. Dans les deux communes, les trois thèmes traités ont été les suivants :

- identité communale et qualité de vie : impact de la fusion;
- gouvernance et citoyenneté : rapport avec les nouvelles autorités et comment s'engager dans sa commune;
- prestations à la population : attentes des habitants.

Un compte-rendu des réflexions des participants au café participatif de Veytaux est à disposition au greffe municipal. Chaque groupe de travail constitué avance dans ses démarches pour établir un rapport, permettant la rédaction d'une convention de fusion.

SOIREEES D'INFORMATION SUR LES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

Les agences d'assurances sociales de la Riviera mettent sur pied 3 soirées d'informations en présentiel gratuites:

- Lundi 10 octobre 2022, à 18h30 à la Maison de Quartier, Rue de Jaman 8, à Clarens
- Jeudi 13 octobre 2022 à 19h00 à la salle du Conseil communal, Rue du Conseil 8, à Vevey
- Mercredi 2 novembre 2022 à 19h00 à l'Aula du GUPB, Chemin de Bahyse 2, à Blonay

Et une soirée en visioconférence, sur inscription à aasriviera@arasriviera.ch ou au 021 977 02 40 (le vendredi matin):

- Mercredi 19 octobre 2022 à 19h00

Pour plus d'informations sur ces conférences, scannez le code QR.





La Commune de Veytaux recrute !

Pour la rentrée 2023, la Municipalité de Veytaux est à la recherche **d'un-e apprenti-e employé-e de commerce CFC** au greffe municipal (greffe, office de la population, finances, etc.). Si vous êtes enthousiaste à l'idée d'entrer dans la vie professionnelle, qu'un emploi dans une administration publique a du sens, que vous aimez le contact humain, que vous avez une très bonne orthographe et que vous êtes motivé-e à venir compléter une petite équipe dynamique, alors n'hésitez pas à postuler et envoyez-nous votre candidature complète (lettre de motivation, CV avec photo récente, bulletins scolaires des 2 dernières années, copie d'éventuels attestations et certificats de travail, et copie d'une pièce d'identité ou du permis de séjour pour les étrangers) à :

Municipalité de Veytaux, Rue du They 1, 1820 Veytaux

Entrée en fonction le 1er août 2023

Durée de la formation : 3 ans

*Délai de postulation : **15 octobre 2022***

Contactez le greffe municipal pour toute information complémentaire au 021 966 05 55.



Groupe des aînés - Les Rayons du Soleil

Convivialité - Amitié - Conférences - Découvertes - Discussions
14h30 au Centre paroissial d'Etraz, Rue du Marché 10 à Montreux
chaque premier jeudi du mois

- 6 octobre 2022 : Claude et Yvonne Monnet : Présentation de leur diaporama « Montreux et ses villages »
- 3 novembre 2022 : *surprise*
- 1er décembre 2022 : Voyage vers Noël, avec Martine Reymond
- 12 janvier 2023 : Loto, avec Jacques Ramuz

Entrée libre, collecte à la sortie. Bienvenue à tous !

En cours d'année, vous trouverez toutes les informations sur les activités dans le journal « Réformés » ou sur le site www.montreux.erv.ch

MAGIC PASS

Nous vous rappelons que l'abonnement Magic Pass est valable pour les téléskis des Rochers-de-Naye et de Jaman (y compris le train) ainsi que des petits remonte-pentes des Hauts-de-Caux et des Prévondes. Il permet également de skier dans la station voisine des Pléiades.

La Commune de Veytaux octroie à ses habitants une subvention de CHF 100.- par abonnement enfant (jusqu'à 16 ans). Pour ce faire, renvoyer le formulaire de demande de subvention, disponible sur le site internet de la Commune, au Greffe municipal, Rue du They 1.

Recrutement du SDIS

Vous aimez l'action? Vous avez envie de vous engager pour protéger la société? Postulez chez les sapeurs-pompiers volontaires!

Les sapeurs-pompiers sont ouverts à tous, sans distinction. Pour être incorporé dans une section, un sapeur-pompier doit suivre une formation de base qui dure entre 40 et 70 heures en fonction des cantons, réparties sur une année.

Critères de recrutement : avoir 18 ans révolus (20 ans selon les cantons), bonne forme physique, être motivé et disponible, et réussir les tests d'entrée.

Recrutement le **jeudi 3 novembre 2022**, à la caserne la plus proche de chez vous (liste sur www.118-info.ch).



VEYTAUX—VILLAGE RESPONSABLE

Toute la population est priée de ramasser les défécations de son cher et tendre Médor, et de les déposer dans les poubelles mises à disposition.

Pensons à notre village et préservons-le !





SORTIE DES AÎNÉS 2022

L'annuelle sortie des aînés s'est tenue le 31 août dernier autour du thème des Châteaux. Notre périple a débuté à Veytaux, aux abords du Château de Chillon, pour visiter celui de La Sarraz, édifié en 1049, lequel a été résidence des barons de la Sarraz jusqu'au décès de la dernière châtelaine en 1948. Puis, un apéritif nous a été servi par le châtelain d'Eclérens, vigneron des lieux. Ce fut un grand moment d'histoire et de partage. Cette excursion s'est terminée par la visite du Musée du cheval à la Sarraz.

Un grand merci à nos chers aînés pour leur bonne humeur et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



EXPOSITION ZOOM ARTISTES: BILAN

L'exposition de sculptures qui ont orné notre village durant cet été arrive à son terme. La Municipalité tire un bilan très positif de ces expositions et des retours reçus, qui ont suscité l'intérêt de la population et de nombreux touristes.

Vu le succès rencontré, la Municipalité songe à organiser d'autres événements artistiques pour l'été prochain.

EPICERIE LE BON BERGER

Il vous manque un produit dans votre frigo pour préparer votre souper? L'Épicerie Le Bon Berger est là pour vous proposer des produits frais et locaux.

N'hésitez pas à également profiter de leurs services de traiteur et de livraison.

Un flyer comprenant un bon de réduction accompagne le présent journal.



LE COIN DE PRO VEYTAUX

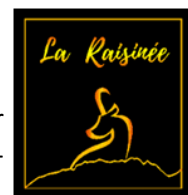
www.proveytaux.com

Voici votre nouveau rendez-vous avec notre association villageoise : **PRO VEYTAUX**.



Petit retour sur le **MINI BEER FESTIVAL** qui, après deux ans d'absence et un nouvel élan, a rencontré un franc succès, malgré une météo bien capricieuse !

Sortez vos agendas et notez la prochaine rencontre : "**LA BRAISINÉE**", les 29 et 30 octobre 2022 sur la place du village. Alors ne loupez pas cet événement incontournable, tellement envié et qui caractérise notre belle commune de Veytaux.



Pascal Mason - Président

Retrouvez toutes les infos sur www.proveytaux.com et suivez-nous sur les réseaux sociaux : FB - INSTAGRAM

PROCHAINES MANIFESTATIONS



29-30 octobre Braisinée
8 décembre Noël des aînés
21 janvier 2023 Soirée de gym
 FSG Chillon
2 février 2023 Chandeleur

RECOLTE DES CHATAIGNES



Dès maintenant, vous êtes les bienvenus pour profiter et ramasser les châtaignes tombées à terre à la châtaigneraie de Champbabau (montée à pied uniquement, les véhicules à moteur y sont interdits).

Sur place se trouvent deux « castagnomats»; vous pesez votre récolte et payez le montant correspondant. Le prix du kilo s'élève à CHF 3.00 (conditions habituelles pour les Veytausiens).